

points de vue que cette réadaptation s'effectue rapidement si nous voulons que le plus grand nombre possible d'ouvriers retourne à l'industrie et que leur capacité de production puisse servir le plus tôt possible à relever le niveau de vie de la population. Un ministère de la Restauration qui consacrerait tout son temps à cette tâche contribuerait réellement à assurer le bien-être des Canadiens.

Je suis sûr que tous les honorables députés savent combien j'approuve et j'apprécie la proposition visant l'établissement d'une banque d'expansion industrielle, qui serait une filiale de la Banque du Canada et qui aiderait à la réadaptation des usines de guerre en offrant de nouvelles facilités de crédit, tant pour les capitaux de premier établissement que pour ceux d'exploitation. Cette proposition constitue véritablement un pas dans la bonne voie. Toutefois, parmi les principes énoncés dans le discours du trône, celui qui, à mon sens, recevra l'assentiment le plus entier de la population canadienne, tant civile que militaire, c'est celui en vertu duquel le Gouvernement se reconnaît l'obligation d'assurer à tous les Canadiens un minimum de sécurité sociale et de bien-être humain. Dans le livre qu'il écrivait il y a vingt-cinq ans et qui s'intitule *Industry and Humanity*, le premier ministre (M. Mackenzie King) a exposé les idéaux auxquels il faut viser si l'on veut accroître la sécurité sociale. Il n'arrive pas souvent qu'un jeune homme qui a rêvé d'un programme susceptible d'améliorer le sort de ses concitoyens ait la chance, vingt-cinq ans plus tard, à titre de premier ministre de son pays, de commencer la mise à exécution de ce programme. Déjà, dans le domaine des pensions de vieillesse, des pensions aux aveugles, dans les lois d'assurance-chômage et d'assistance à l'agriculture des Prairies, nous avons pu constater le dévouement du très honorable premier ministre à tout ce qui touche aux principes humanitaires. Point n'est besoin de souligner combien les trois premières mesures que j'ai mentionnées plaisent à ceux dont elles ont rendu l'existence plus facile et plus heureuse. Au sujet de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, nul cultivateur de l'Ouest que j'ai rencontré n'a caché sa satisfaction de la mesure de sécurité qu'il en a tirée contre les mauvaises récoltes dues à la sécheresse qui, l'expérience en fait foi, sévit inévitablement de temps à autre dans cette région. Je voudrais dire ici combien nous apprécions, nous des provinces des Prairies, cette mesure de sécurité, et remercier le Gouvernement d'en avoir fait bénéficier notre population.

Le programme que définit dans ses grandes lignes le discours du trône contient des propositions précises, qui me plaisent immensément, en matière de sécurité sociale.

Les représentants de tous les partis, tant au sein de la Chambre qu'à l'extérieur, ont fortement préconisé la garantie d'un prix minimum pour les produits principaux de la ferme. En ma qualité de représentant d'une circonscription agricole, je veux dire combien cette mesure plaira aux cultivateurs du pays. On sent que le cultivateur a autant de droit à des prix minimums sur ses produits que l'ouvrier à un minimum pour son salaire, et je me réjouis de ce que cette mesure de sécurité soit offerte à nos cultivateurs. Ils comprendront qu'après la guerre ils n'auront pas à craindre un effondrement des prix comme celui qui a suivi le dernier conflit. Je profite de l'occasion pour féliciter le Gouvernement de son programme qui a permis d'atteindre presque la parité des prix des produits agricoles. La Chambre sait que, pour ma part, j'ai été d'avis que le programme élaboré contre l'inflation ne devrait pas placer à jamais le producteur primaire dans une position d'infériorité économique, et je veux remercier très sincèrement le Gouvernement d'avoir réussi à maintenir son programme contre l'inflation, tout en offrant au cultivateur une certaine mesure de justice par une élévation des prix de vente de ses produits.

Nous avons tous lieu de nous réjouir de la disposition relative aux allocations familiales. C'est un principe que nos mesures législatives ont admis dès qu'elles ont prévu des exemptions d'impôt en raison des enfants de personnes dont le revenu est assez élevé; sous cette forme, cependant, il n'était utile qu'à ceux dont le revenu était assez fort pour être frappé par l'impôt, et n'aidait pas ceux qui en avaient le plus besoin, ceux dont le revenu insuffisant n'était pas imposable. Si le principe est bon quand il s'applique au riche, ou au travailleur dont le salaire est élevé, je déclare, monsieur l'Orateur, qu'il est aussi bon pour l'homme pauvre qui n'entre pas dans ces catégories. En outre, tous ceux qui ont des familles nombreuses se rendent compte que, en raison de notre régime de lourds impôts indirects, de notre taxe de vente, et ainsi de suite, les impôts attachés aux articles qu'il faut acheter pour la famille sont d'autant plus lourds que la famille est plus nombreuse. Les taxes qui frappent huit paires de chaussures sont de toute évidence plus fortes que celles qui frappent une seule paire. Advenant une guerre, le fils d'une famille nombreuse doit aller risquer sa vie tout comme celui d'une petite famille, alors que peut-être il n'a pas eu tout à fait les mêmes avantages en matière d'instruction et à d'autres points de vue. Si l'Etat a le droit de demander à un jeune homme de risquer sa vie, il doit lui assurer un minimum de bien-être pendant son enfance.